



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 3 k) de l'ordre du jour provisoire*

Points sur lesquels la Commission

devra se prononcer après examen :

programme de comparaison internationale

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale

Note du Secrétaire général

Comme l'a demandé la Commission de statistique à sa trente-neuvième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport sur le Programme de comparaison internationale (PCI) établi par la Banque mondiale. La Commission souhaitera peut-être faire connaître son point de vue sur les préparatifs du cycle 2011 du Programme. On trouvera au paragraphe 45 une liste des points à examiner.

* E/CN.3/2009/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4* (E/2008/24), chap. I.B.



Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu général	4
II. Structure de direction envisagée pour le cycle de 2011	4
A. Principaux éléments de la structure de direction du cycle de 2005	4
B. Recommandations des Amis du Président pour le cycle de 2011	5
C. Structure de direction envisagée pour le cycle de 2011	6
1. Principes fondamentaux	7
2. Qui sont les partenaires du cycle de 2011	7
3. Situation juridique du Programme de comparaison internationale	8
4. Le Conseil d'administration du cycle de 2011	8
5. Appartenance au Conseil d'administration	9
6. Le Groupe consultatif technique	10
a) Statut, rôles et responsabilités	10
b) Nombre de membres et composition	10
7. Le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale	10
a) Rôle et situation	11
b) Nombre de membres, composition et dispositions fonctionnelles	12
c) Recrutement et nominations	12
d) Obligation d'informer et responsabilité	12
8. Les bureaux d'exécution régionaux	13
a) Aperçu des accords régionaux	13
b) Relations avec l'échelon mondial du Programme de comparaison international	13
c) Les bureaux régionaux du PCI	13
d) Conseils consultatifs régionaux	14
9. Bureaux d'exécution nationaux	15
10. Rapports avec les activités du PCI dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne	16
III. Programme de travail pour le cycle de 2011	16
A. Mise en place de la structure de direction	16
B. Mise en place du Bureau mondial	17

C.	Activités du cycle de 2005 restant à achever	17
D.	Plaidoyer et diffusion aux utilisateurs des données	18
E.	Financement du cycle de 2011	18
F.	Création des bureaux régionaux	19
G.	Problèmes techniques à régler	19
IV.	Conclusions	19
V.	Points à débattre	20

Annexes

I.	Décision 39/103 de la Commission de statistique concernant le Programme de comparaison internationale	21
II.	Représentation des organisations et composition de la structure de direction du cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale	23

I. Aperçu général

1. Le dernier cycle du Programme de comparaison internationale en date, appelé cycle 2005, s'est achevé avec la publication des parités de pouvoir d'achat, élaborées à partir d'une série de données, dont les prix, recueillies dans 146 pays. Le cycle de 2005 s'inscrivait dans le prolongement d'un vaste partenariat entre de nombreuses organisations internationales, régionales et nationales. À sa trente-neuvième session, la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies s'est félicitée de l'achèvement du cycle de 2005 et a demandé que les préparatifs du cycle suivant commencent directement afin de maintenir l'élan donné, l'année à retenir pour la collecte des données étant 2011 (voir annexe I au présent rapport, décision 39/103).

2. Pour organiser le cycle de 2011, il faut avant tout mettre au point une structure de direction claire faisant l'objet d'un large consensus et établir un programme de travail précis; tel est l'objet du présent rapport. La structure de direction envisagée repose sur : a) la mission qui a été définie par la Commission de statistique à propos du cycle de 2011, résumée à l'annexe I; b) les éléments les plus efficaces de la structure de direction du cycle de 2005; c) les recommandations faites par les Amis du Président du Programme de comparaison internationale dans leur rapport d'évaluation. Le programme de travail comporte sept catégories principales.

3. Ce programme de travail a été passé en revue par le Conseil d'administration intérimaire du Programme lors de ses réunions de juin et octobre 2008, et révisé, compte tenu des commentaires émis par les membres du Conseil. Le Conseil d'administration intérimaire du Programme soumet le présent document en tant que rapport à la Commission de statistique à sa quarantième session. La Commission souhaitera peut-être faire connaître ses observations sur les préparatifs du cycle de 2011, notamment sur la recommandation concernant la structure de direction, le plan de travail et les activités de promotion.

II. Structure de direction envisagée pour le cycle de 2011

A. Principaux éléments de la structure de direction du cycle de 2005

4. De l'avis général, le cycle de 2005 a été un succès. Sa structure de direction a bien fonctionné, en grande partie grâce à l'engagement de tous les participants et partenaires. Les principaux éléments de sa structure de direction étaient les suivants :

- **Le Conseil d'administration** : Responsable des grandes orientations et des décisions, chargé de veiller au succès de la mise en œuvre du Programme;
- **Le Bureau mondial** : Établi à la Banque mondiale, dans le Groupe chargé des données sur le développement, et composé d'une équipe de statisticiens et d'économistes de la Banque affectés au Programme de comparaison internationale pour la durée du cycle;
- **Le Directeur mondial** : Recruté pour occuper ce poste par la Banque mondiale en 2002; chargé de la gestion quotidienne du Bureau mondial. Le Directeur mondial dépendait du Conseil d'administration auquel il rendait

compte au quotidien, ainsi qu'au Directeur du Groupe chargé des données sur le développement;

- **Le Groupe consultatif technique** : Chargé de donner des avis sur les questions techniques, il veillait à l'utilisation de méthodes pertinentes;
- **Les bureaux d'exécution régionaux** : Chargés de mettre en place les rouages nécessaires pour appliquer et suivre le Programme à l'échelon régional. Chaque organe régional a établi un bureau régional du Programme, dirigé par un coordonnateur régional. Les bureaux régionaux se sont aussi chargés de créer des formules pour maintenir le contact avec les pays participants. Dans les pays en question, le Programme a été mené par les bureaux d'exécution nationaux;
- **Le Conseil du Programme de comparaison internationale** : Il était prévu que le Conseil serait un lieu d'échanges où utilisateurs et partenaires pourraient suivre les progrès réalisés et exprimer leur point de vue. Le cycle de 2005 n'a pas concrétisé cet élément dans sa structure de direction; le cycle de 2011 pourrait être l'occasion d'envisager la création d'un élément analogue.

B. Recommandations des Amis du Président pour le cycle de 2011

5. Les Amis du Président ont surtout fait porter leur examen du cycle de 2005 (voir E/CN.3/2008/4) sur la structure de direction. Ils sont arrivés à la conclusion qu'elle fonctionnait bien et qu'à l'évidence elle avait permis de faire face aux principaux problèmes rencontrés au cours du cycle. La structure et les initiatives prises en matière de gestion avaient fait du Programme un système efficace à l'échelon mondial, et constituaient une base solide pour traiter les difficultés des cycles à venir. Cependant, certains éléments de la structure de direction devaient faire l'objet d'améliorations. Les principales recommandations des Amis du Président sont les suivantes :

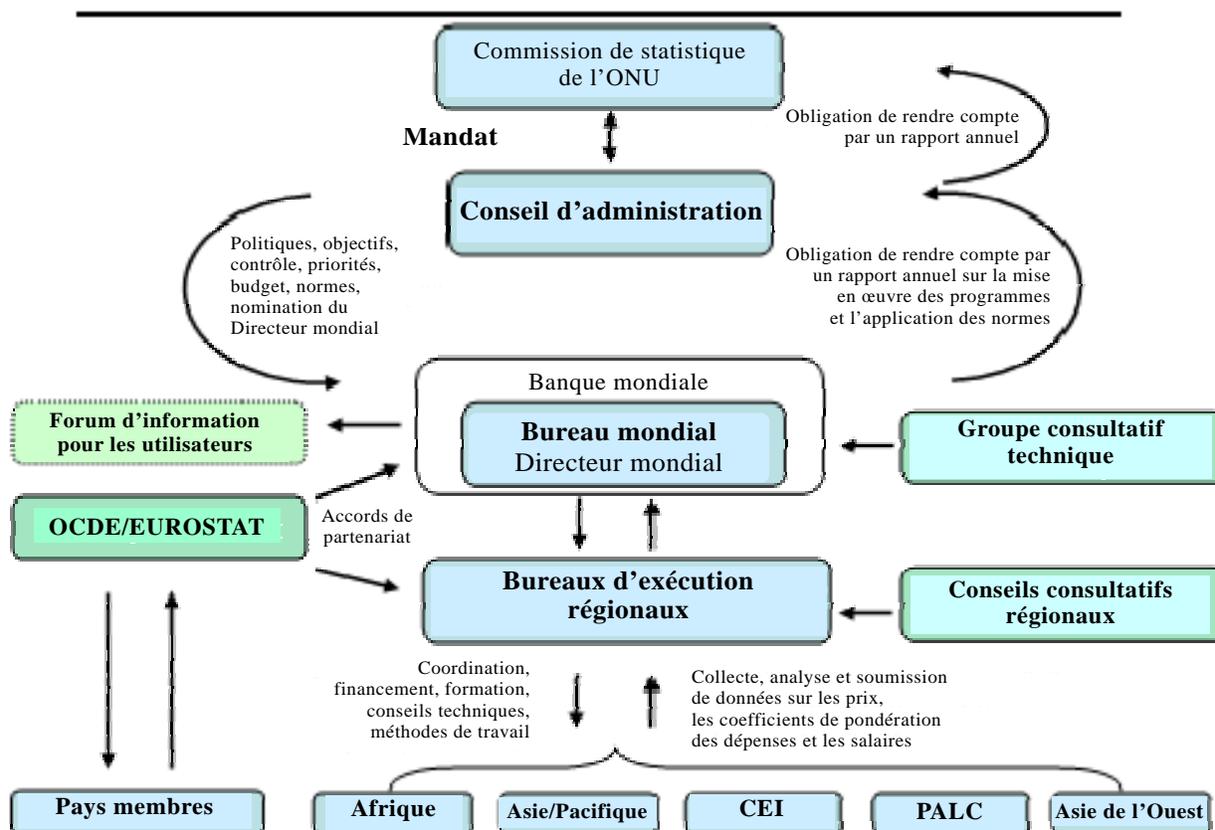
- **Le Conseil d'administration** : Il faudrait instaurer un système transparent de nomination des membres tournants du Conseil d'administration;
- **Le Bureau mondial** : Plusieurs recommandations ont été formulées à son sujet :
 - Un mandat devrait être établi pour bien préciser les attributions des organismes accueillant le Programme;
 - Afin de renforcer les compétences et la capacité du Bureau mondial en matière de statistiques des prix et des comptes nationaux, il a été recommandé que celui-ci établisse un partenariat avec un ou deux instituts nationaux de statistique connus pour leur expérience et leur excellence dans ces domaines dès le début du cycle suivant;
 - Il importait de choisir dès que possible l'organisation hôte du prochain cycle;
- **Le Directeur mondial** : Les Amis du Président ont fait deux recommandations au sujet de cette fonction :
 - Les responsabilités et l'autorité du Directeur mondial devraient être renforcées, conformément au mandat du Bureau mondial;

- Le Directeur mondial devrait être nommé par un sous-comité, composé de membres du Conseil d'administration du Programme;
- **Les solutions de partenariat** : Les solutions de partenariat devraient être mises en place dès le début du cycle suivant. Quant au rôle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), les Amis du Président ont noté qu'il fallait renforcer la collaboration entre ces organes et le Programme de comparaison internationale.

C. Structure de direction envisagée pour le cycle de 2011

6. Largement inspirée de la structure de direction du cycle de 2005, la structure envisagée pour le cycle de 2011 est résumée dans le diagramme suivant. Globalement, la structure demeure inchangée, tout en intégrant quelques différences expliquées plus en détail ci-après. Il importe néanmoins de commencer par examiner les principes de base du Programme et la responsabilité des parties prenantes pour le cycle de 2011.

Figure 1
Cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale



Abréviations : CEI = Communauté d'États indépendants; PALC = pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

1. Principes fondamentaux

7. Le Programme de comparaison internationale est un programme statistique complexe, tant du point de vue technique que du point de vue opérationnel. Son succès se mesure à l'étendue de l'amélioration de la qualité des données sur les prix et les comptes nationaux utilisées pour produire les parités de pouvoir d'achat. Le principe fondamental est que tous les participants s'accordent sur la méthode, le plan de travail et le calendrier. Les mécanismes de direction devront fournir des conditions qui permettront au Programme d'établir des données techniquement fiables et de faire fonctionner efficacement un partenariat international réunissant des participants des organes nationaux, régionaux et internationaux.

8. Le Programme a été créé à l'instigation de la Commission de statistique et fonctionne sous ses auspices. Dans le cadre du mandat global qui lui est confié, la structure de direction doit :

- Promouvoir des activités coordonnées dans toutes les régions et les pays participants, veiller à la collecte, la compilation et la diffusion de données comparables et de qualité dans les délais impartis;
- Prévoir une manière ouverte et transparente d'établir des priorités et d'équilibrer l'affectation des ressources aux différentes activités du Programme;
- Diriger le Programme en partenariat et faciliter la solution des problèmes techniques et fonctionnels tout en respectant les rôles des principaux participants;
- Veiller à ce que tous les participants soient parfaitement au courant de leurs responsabilités et sachent à qui ils doivent rendre des comptes;
- Veiller à la mobilisation de ressources et à leur utilisation efficace compte tenu des priorités d'action;
- S'attacher particulièrement à promouvoir et à faciliter la communication entre les principaux participants et parties prenantes;
- Renforcer les capacités et la viabilité des cycles à venir.

2. Qui sont les partenaires du cycle de 2011?

9. La complexité de projets tels que le Programme de comparaison internationale tient en partie au fait que les divers partenaires qui y participent ont des intérêts divers. Les partenaires du Programme sont :

- La communauté internationale des statisticiens, représentés par la Commission de statistique;
- Les organismes internationaux qui parrainent le projet;
- Les gouvernements et organismes nationaux bailleurs de fonds (donateurs, et autres organismes et fondations);
- Les bureaux d'exécution régionaux;
- Les pays participants et, plus particulièrement, le personnel et la direction des bureaux d'exécution;

- Les utilisateurs actuels et potentiels des données (organismes internationaux, gouvernements nationaux, secteur privé, autres utilisateurs) et les chercheurs.

10. Certaines personnes et certains bureaux peuvent appartenir à plusieurs catégories mais tous souhaitent savoir comment le Programme est géré et veulent participer à sa réussite. Il importe que la structure de direction favorise la tenue régulière de consultations entre partenaires afin de garantir que leurs points de vue sont entendus et, le cas échéant, suivis de faits.

3. Situation juridique du Programme de comparaison internationale

11. Le Programme de comparaison internationale est un partenariat statistique international fondé sur un arrangement de coopération professionnelle entre de nombreux organismes. Il est financé par des solutions de partage des coûts comprenant des unités de coordination nationales, régionales et mondiales. La coordination mondiale est assurée par le Bureau mondial et financée par un fonds d'affectation spéciale à donateurs multiples géré, dans le cadre du cycle de 2005, par la Banque mondiale. En matière de gestion opérationnelle et financière, la responsabilité est décentralisée; elle revient aux responsables particuliers et suit les règles administratives et budgétaires de l'organisme ou des organismes concernés.

12. Par l'intermédiaire de son conseil d'administration et avec l'accord de son groupe consultatif technique, le Programme de comparaison internationale rend compte à la Commission de statistique. Il n'est donc pas une organisation ou une entité dotée d'un statut juridique clair. Néanmoins, nombre de ses éléments, dont les arrangements mondiaux et régionaux, ont progressivement été couchés dans des mémorandums d'accord signés par certains des grands acteurs en présence. Ce mécanisme a bien fonctionné lors du cycle de 2005; il sera suivi et élargi pour le cycle de 2011.

13. Même s'il est entendu que le Programme n'a pas d'identité juridique propre, des mesures supplémentaires seront prises lors du cycle de 2011 pour officialiser un certain nombre de relations relatives à des aspects particuliers du Programme. Un mémorandum d'accord général sera signé par la Division de statistique de l'ONU, agissant au nom de la Commission de statistique de l'ONU, et par la Banque mondiale, organisme hôte du Bureau mondial. Il définira les rôles et responsabilités de l'organisme hôte et les relations de subordination par rapport à la Commission de statistique. Ensuite, il faudra établir le statut du Conseil d'administration et définir la responsabilité de ses membres. Conseil juridique pris, il est proposé de mettre en place un mécanisme qui établira clairement que les membres du Conseil représentent leur organisme et que leur participation en suit les règles, ce qui permettra aussi d'éclaircir la question des coûts de la participation au Conseil. Enfin, le mémorandum fixera des règles de procédure qui permettront de garantir la tenue de registres en bonne et due forme et la prise de décisions en connaissance de cause. L'objectif recherché sera de viser la publication la plus large possible de documents officiels tels que les procès-verbaux des réunions.

4. Le Conseil d'administration du cycle de 2011

14. Il est proposé que le mandat du Conseil demeure inchangé pour l'essentiel, par rapport au mandat correspondant au cycle de 2005. Le Conseil sera l'organe décisionnel et stratégique qui sera chargé de la bonne mise en œuvre du Programme. Il assumera les rôles et responsabilités suivants :

- Diriger et déterminer les priorités stratégiques;
- Superviser les solutions de partenariats du Programme au niveau mondial;
- Fixer les normes du Programme;
- Approuver les programmes de travail et les budgets annuels, ainsi que les décisions stratégiques relatives à l'utilisation des ressources;
- Jouer un rôle important dans la promotion et la mobilisation de ressources;
- Superviser les activités du Bureau mondial du Programme en se fondant sur des programmes de travail et des rapports d'activité;
- Garantir la qualité et le respect des échéances s'agissant de la publication des données, des méthodes et des orientations;
- Fournir des bilans d'étape à la Commission de statistique par l'intermédiaire du Bureau mondial;
- Fournir des informations en vue du recrutement et de l'évaluation du Directeur mondial;
- Commander des évaluations du Programme de comparaison internationale;
- Prendre des mesures pour résoudre tout conflit à l'intérieur du Programme et entre celui-ci et ses interlocuteurs extérieurs.

5. Appartenance au Conseil d'administration

15. Le Conseil d'administration comportera plus ou moins le même nombre de membres que pour le cycle de 2005, soit 15 à 20 membres (voir annexe II). Ceux-ci seront des fonctionnaires de rang supérieur, du niveau de directeur ou de responsable des opérations statistiques ou de chef de bureau de statistique. En principe, les membres du Conseil auront un mandat correspondant à la durée du prochain cycle (2009-2013). Pour répondre aux préoccupations exprimées par les Amis du Président, il est proposé que la liste des membres soit convenue avec la Commission de statistique, mais pas les personnes mêmes. Cette liste s'inspirera largement de la liste des partenaires; elle sera composée des représentants des organismes partenaires et des membres tournants des principaux pays participants; les membres seront considérés comme les représentants de leur organisme ou de leur pays. Dans leurs fonctions au sein du Conseil d'administration, ils suivront les règles de leurs organismes respectifs. Le directeur du département de statistique de l'institution hébergeant le Bureau mondial sera membre de plein droit du Conseil d'administration.

16. Au début du cycle de 2011, le nouveau Conseil d'administration sera constitué par invitation officielle à faire partie du Conseil (expédiée conjointement par le Directeur de la Division de statistique de l'ONU et le Président du groupe des Amis du Président). Cette invitation sera assortie d'une lettre de mission détaillée et d'une note indiquant les obligations incombant aux membres. La lettre de mission décrira les modalités de remplacement des représentants. Dans leur rapport, les Amis du Président ont proposé que les membres soient nommés pour une durée de trois ans avant d'être remplacés soit nommés de nouveau. Néanmoins, pour assurer la continuité, en particulier dans les moments essentiels du programme de travail, il est proposé que les membres soient nommés pour la durée du programme. Il faudra

cependant procéder à des remplacements, par exemple lorsque l'organisation participante le demande ou qu'un membre démissionne de son organisation.

17. Les membres du Conseil d'administration choisiront un président dont le mandat correspondra à la durée du prochain cycle, afin d'assurer la continuité de la direction. Le Président ne se contentera pas de coordonner le Conseil d'administration; il restera aussi en contact étroit avec le Bureau mondial et sera disposé à aider le Directeur mondial à résoudre des questions stratégiques et à faire face aux grands sujets de préoccupation.

6. Le Groupe consultatif technique

a) Statut, rôles et responsabilités

18. Le rôle de cet organe sera de résoudre des problèmes techniques, y compris la validité théorique et la pertinence méthodologique. Le Groupe aura deux fonctions principales. D'une part, il donnera des conseils sur des questions concernant les normes, les méthodes et les procédures fixées par le Programme. De telles questions peuvent se poser en cas de désaccord entre les participants, d'ambiguïté dans les procédures et les orientations ou de circonstances imprévues. Le Groupe fournira des conseils à la demande du Conseil d'administration ou du Directeur mondial. D'autre part, le Groupe pourra aussi proposer les recherches ou les analyses qu'il estime nécessaires pour que le Programme puisse continuer à évoluer en fonction des circonstances et répondre au mieux aux besoins de ses utilisateurs.

19. Les demandes d'avis techniques provenant des coordonnateurs régionaux seront transmises au Groupe par le Directeur mondial. Pour assurer la coordination et la cohérence en matière technique, toutes les demandes et communications provenant du Groupe passeront par le Directeur mondial.

b) Nombre de membres et composition

20. Conformément aux dispositions prises pour le cycle de 2005, le Groupe consultatif technique comprendra 5 à 7 spécialistes mais il pourra aussi se doter d'un réseau d'experts dans des domaines divers. La contribution de ces réseaux sera étendue ou réduite, selon la demande. Pour le cycle de 2011, il est proposé de fusionner le Groupe consultatif sur la pauvreté et le Groupe consultatif de l'Anneau, du cycle précédent, avec le Groupe consultatif technique. Les membres du Groupe seront nommés par le Conseil d'administration pour la durée du cycle ou pour une période plus courte, selon que de besoin. Le Conseil d'administration nommera aussi l'un des membres du Groupe pour en assurer la présidence, cette fonction pouvant faire l'objet d'une rotation. Le Groupe tiendra des réunions physiques et virtuelles, selon la demande et la charge de travail.

7. Le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale

21. Le Groupe chargé des données sur le développement (Banque mondiale) a hébergé le Bureau mondial lors du cycle de 2005 et assumé ainsi une responsabilité financière et fonctionnelle considérable. À la demande de la Commission de statistique, cette question a fait l'objet d'une correspondance officielle avec la Banque mondiale. La réponse a été positive, la Banque affirmant sa volonté de continuer d'héberger le Bureau mondial pour le cycle de 2011. La haute direction de

la Banque mondiale a toutefois noté qu'il fallait mobiliser les ressources nécessaires dans les meilleurs délais, avant le début du cycle de 2011.

a) Rôle et situation

22. Les activités du Bureau mondial seront surtout financées à partir du budget interne de la Banque mondiale et du Fonds mondial d'affectation spéciale, créé à la Banque mondiale, comme lors du cycle précédent, et soumises aux règles administratives et financières de la Banque; le Bureau rendra compte au Directeur du Groupe chargé des données sur le développement, par l'intermédiaire du Directeur mondial du Programme. Pour les questions liées à l'exécution du Programme et à ses politiques, programmes, priorités et normes, le Directeur mondial suit les directives données par le Conseil d'administration et mène son action dans le cadre des programmes de travail et des budgets approuvés par le Conseil.

23. Sous la direction du Directeur mondial du Programme, le Bureau mondial se chargera du travail quotidien nécessaire pour exécuter le Programme à l'échelon international. Le Groupe aura notamment pour fonctions :

- La coordination générale et l'exécution du Programme de comparaison internationale;
- L'établissement de mémorandums d'accord entre les coordonnateurs régionaux et le Bureau mondial;
- La mise à jour du Manuel sur les aspects techniques et opérationnels du Programme;
- La préparation de budgets et de programmes de travail annuels;
- Des services de secrétariat pour le Conseil d'administration;
- La mise au point de normes en matière de Programme de comparaison internationale pour le Conseil d'administration;
- Les contacts avec les bureaux régionaux d'exécution et l'appui technique à ces bureaux;
- Les contacts et la coordination avec le Groupe consultatif technique et les organismes tels qu'EUROSTAT et l'OCDE;
- L'élaboration et la distribution des rapports d'étape trimestriels au Conseil d'administration;
- La rédaction du rapport annuel du Conseil d'administration à la Commission de statistique;
- La gestion financière, la comptabilité et l'établissement de rapports;
- La préparation et l'application de mesures et méthodes concernant l'échange de données entre les pays, les régions et le Bureau mondial au cours des étapes de validation des données et après la publication à l'intention des chercheurs;
- La recommandation de normes à respecter lors de l'établissement des données nationales et régionales à inclure dans le rapport mondial;

- Les contacts avec les régions et le Groupe consultatif technique sur la méthode et la décision finale en cas de choix;
- Le recoupement des résultats régionaux afin de produire des résultats mondiaux;
- La détermination du caractère final de données mondiales et la décision de les publier, ainsi que la demande d'approbation par le Conseil d'administration.

b) Nombre de membres, composition et dispositions fonctionnelles

24. Le Groupe mondial comprend :

- Le Directeur mondial;
- Deux ou trois cadres versés dans l'analyse et les méthodes quantitatives, chargés de la coordination, de l'orientation technique et de l'appui analytique concernant les régions;
- Un ou deux assistants à la recherche ou au programme;
- Des consultants qui mettront au point des méthodes et fourniront un appui pour d'autres tâches, en fonction du besoin.

25. Pour des domaines particuliers tels que l'examen des comptes nationaux, la mise au point de systèmes, la gestion des bases de données et du Web, la publication, la gestion financière, le Bureau mondial s'appuiera aussi sur l'expérience de membres du Groupe chargé des données sur le développement, comme pour le cycle de 2005. Il est également proposé que des solutions de partenariats soient mises en place avec l'un ou l'autre bureau national de statistique dès le début du cycle, afin de renforcer la capacité technique du Bureau mondial dans des domaines tels que les comptes nationaux.

c) Recrutement et nominations

26. Un sous-comité du Conseil d'administration intérimaire contribuera à la sélection du Directeur mondial par l'institution hôte. Les autres membres du Bureau mondial 2011 seront nouveaux ou proviendront des équipes existantes, conformément aux procédures de désignation de l'institution hôte. La constitution du Bureau mondial et la désignation du personnel et des consultants seront complétées lorsque le Directeur mondial du cycle de 2011 aura pris ses fonctions. Pour donner suite aux recommandations des Amis du Président, on s'efforcera de rechercher du personnel qualifié et expérimenté détaché d'autres organisations selon des modalités à définir.

d) Obligation d'informer et responsabilité

27. Le Bureau mondial rendra compte au Conseil d'administration et, par l'intermédiaire de ce dernier, à la Commission de statistique. Il élaborera des rapports d'étape trimestriels, ainsi qu'une version préliminaire du rapport annuel du Conseil d'administration à la Commission de statistique. En ce qui concerne le Bureau mondial, toutes les règles relatives à la gestion des ressources humaines et les procédures financières et opérationnelles suivront les règles de l'institution hôte. Les dépenses seront comptabilisées selon les règles de l'institution hôte et tous les comptes seront régulièrement soumis à un audit indépendant.

8. Les bureaux d'exécution régionaux

a) Aperçu des accords régionaux

28. Pour le cycle de 2011, le Programme continuera d'être organisé sur une base régionale et les accords régionaux demeureront inchangés pour l'essentiel, à l'exception de quelques éléments nouveaux¹. Dans chacune des six régions couvertes (Afrique, Asie et Pacifique, Communauté d'États indépendants, Amérique latine et Caraïbes, et Asie occidentale), des bureaux d'exécution régionaux seront chargés de mettre en œuvre le Programme, de coordonner les activités et d'entretenir les contacts avec les pays participants². En vue du début du cycle de 2011, le Conseil d'administration contactera les bureaux régionaux de coordination et obtiendra leur plein engagement d'assumer leur rôle ou de continuer de l'assumer. Ensuite, les bureaux d'exécution régionaux devront échanger leurs informations sur les bureaux régionaux du PCI et pouvoir compter sur le personnel et autres ressources nécessaires à l'exécution et au suivi du Programme au niveau régional. Ils devront ensuite coordonner la préparation des mémorandums d'accord des pays avec le Bureau mondial, qui garantiront la cohérence régionale de questions telles que le partage de données. Les bureaux d'exécution seront encouragés à mettre sur pied des conseils consultatifs régionaux qui fourniront un mécanisme visant à inclure les pays participants et les pousser à s'approprier le programme et ses résultats, et à procéder à des échanges d'informations. Pour les bureaux d'exécution où le savoir-faire technique et l'encadrement font défaut, l'aide des pays de la région ou d'autres régions sera la bienvenue.

b) Relations avec l'échelon mondial du Programme de comparaison international

29. Le Bureau mondial établira un mémorandum d'accord officiel qui sera signé par chaque bureau d'exécution régional. Ce mémorandum définira les rôles et responsabilités de chaque partie prenante, et précisera ce que chaque bureau d'exécution régional est prêt à faire. En particulier, le mémorandum définira l'obligation, pour le bureau, d'établir un bureau du Programme, de recruter des pays participants et de réaliser le programme conformément aux orientations techniques établies par le Conseil d'administration et le Bureau mondial. Il fixera aussi les procédures d'établissement de rapports.

c) Les bureaux régionaux du PCI

30. Les bureaux régionaux du PCI continueront de jouer un rôle essentiel; en effet, ce sont eux qui exécuteront le cycle de 2011 du Programme au niveau régional. Leurs responsabilités seront proches de celles du Bureau mondial. En particulier,

¹ Par exemple, la région de l'Amérique latine couvrira également les pays d'Amérique centrale ainsi que les Caraïbes et peut être scindée en deux groupes : 1) l'Amérique latine, 2) l'Amérique centrale et les Caraïbes.

² Les bureaux d'exécution régionaux devraient demeurer inchangés, pour l'essentiel, par rapport au cycle de 2005, sauf dans des cas qui restent à confirmer. En 2005, les bureaux d'exécution régionaux étaient les suivants : pour l'Afrique, la Banque africaine de développement; pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Statistique Canada; pour l'Asie, la Banque asiatique de développement; et pour la Communauté d'États indépendants, le Service de statistique de la Fédération de Russie et l'Office de statistique de la CEI.

chaque bureau régional, sous la direction du coordonnateur régional et en consultation avec le Conseil d'administration régional, s'acquittera des missions suivantes :

- Entretenir des liens étroits avec le Bureau mondial et échanger avec lui des informations de façon systématique et soutenue;
- Concevoir et appliquer des programmes régionaux, gérer la base de données et les normes, orientations et procédures, comme convenu avec le Bureau mondial;
- Coordonner les efforts des pays participants de la région par la diffusion de l'information, la formation et la promotion des normes et lignes directrices du Programme, dont l'utilisation du logiciel du PCI;
- Trouver un compromis fonctionnel avec les participants nationaux à propos de la liste des produits (biens et services) dont il faut établir le prix et des coefficients de pondération des dépenses à fournir;
- Veiller à ce que tous les participants partagent la même perception de la méthode à appliquer pour recueillir des produits comparables et représentatifs, les points de vente où il faut relever les prix, les normes d'enregistrement et de documentation et le calendrier général du programme;
- Veiller à ce que les pays aient une bonne compréhension des conditions à respecter en ce qui concerne le partage des données avec les coordonnateurs régionaux et mondiaux;
- Fournir des directives techniques et mobiliser les pays participants de façon efficace afin de répondre aux questions et de lever les doutes, les ambiguïtés et les incohérences, le cas échéant, en demandant conseil au Groupe consultatif technique par l'intermédiaire du Directeur mondial;
- Suivre l'application du Programme afin de signaler, si nécessaire, les éventuels retards, les dépassements budgétaires ou des défauts techniques importants, et prendre des mesures préventives ou correctives, le cas échéant;
- Regrouper les résultats nationaux afin de calculer les indices de parité de pouvoir d'achat puis les appliquer à la ventilation des dépenses dans le cadre du PIB, afin de calculer les indicateurs du volume;
- Fournir un soutien analytique pour les résultats régionaux;
- Élaborer des rapports d'étape trimestriels et des rapports annuels globaux, après avoir consulté le Conseil consultatif régional, et les présenter au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Bureau mondial;
- Constituer des registres financiers et administratifs et fournir régulièrement des rapports sur les finances et l'avancement des travaux.

d) Conseils consultatifs régionaux

31. Comme dans le cas du cycle de 2005, les bureaux d'exécution régionaux doivent établir des conseils consultatifs aux fins d'impliquer les pays participants au PCI, d'encourager la circulation de l'information, de diffuser les résultats sur les parités de pouvoir d'achat et de promouvoir leur utilisation. La composition et les fonctions exactes des conseils consultatifs seront déterminées par les bureaux

d'exécution; en revanche, on peut déjà énumérer les tâches qui seront confiées à ces instances :

- Offrir un cadre de concertation pour les pays participants concernés par le projet régional;
- Offrir un mécanisme d'échange de l'information entre la région et les pays d'exécution;
- Offrir un cadre de concertation pour la formation du personnel national et l'échange d'informations et d'expérience.

9. Bureaux d'exécution nationaux

32. Comme pour le cycle de 2005, il y aura un bureau d'exécution national dans chaque pays participant au PCI (par exemple l'organisme chargé des comptes nationaux ou de la compilation des prix, ou l'office national de statistique). Ce bureau nommera un coordonnateur national du PCI qui assumera la responsabilité d'une exécution réussie du Programme dans ce pays. Ses attributions seront notamment les suivantes :

- Veiller à ce que les composantes nationales du Programme soient estimées correctement. Ces chiffres comprennent les statistiques des prix (y compris les mesures visant spécifiquement la pauvreté), les coefficients de pondération pour le PIB, et la rémunération des salariés, selon le calendrier établi, et dans la limite des ressources affectées à cette tâche;
- Veiller à ce que le personnel affecté au PCI connaisse bien les objectifs et les normes du Programme, et la manière dont ces objectifs retentissent sur la collecte des données nécessaires;
- Maintenir le contact avec le bureau régional du PCI et le coordonnateur régional et les autres pays participants, directement ou par l'intermédiaire du Conseil consultatif régional, pour ce qui concerne la cohérence et l'interprétation des cibles et des méthodes convenues au niveau régional;
- Veiller à ce que la collecte des données soit réalisée selon ce qui a été convenu (spécifications, classifications, périodicité, étendue géographique, et points de vente);
- Tenir la comptabilité de tous les fonds reçus du bureau régional du CPI, avec la documentation administrative et financière voulue;
- S'assurer que le bureau régional du PCI est dûment informé des cas où la représentativité ou la comparabilité n'est respectée qu'en partie dans les biens et services sélectionnés dont le prix a été relevé;
- Soumettre au bureau régional du PCI les données collectées, après en avoir dûment vérifié la validité, ainsi que la documentation voulue, sous la forme convenue et en temps utile.

33. Chacun des bureaux d'exécution nationaux signera avec le bureau régional du PCI un mémorandum d'accord explicitant ses droits et ses obligations. La teneur devrait en être convenue par le Conseil d'administration. Il peut y avoir lieu de mettre en place des dispositions distinctes pour la gestion des virements et des décaissements de fonds.

10. Rapports avec les activités du PCI dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne

34. Les activités de comparaison internationale dans les pays membres de l'Union européenne et de l'OCDE se poursuivront, gérées par EUROSTAT et l'OCDE. De même que pour le cycle de 2005, on prévoit de réunir les données du PCI avec celles issues des collectes de données d'EUROSTAT et de l'OCDE, obtenant ainsi une base de données mondiale unique et coordonnée. Cela nécessitera une collaboration étroite pour les aspects techniques et autres entre le PCI et le programme en Europe et dans les pays de l'OCDE. C'est à cela que serviront des consultations régulières entre le Bureau mondial du PCI et EUROSTAT et l'OCDE. De plus, de hauts responsables d'EUROSTAT et de l'OCDE siègeront au Conseil d'administration du PCI, et des représentants d'EUROSTAT et de l'OCDE seront membres du Groupe consultatif technique. Par ailleurs, EUROSTAT et l'OCDE assureront si besoin est une assistance technique au PCI dans les pays de la CEI. Le mémorandum d'accord sur le cycle de 2005 entre le Bureau mondial et EUROSTAT et l'OCDE sera revu et perfectionné pour le cycle de 2011, l'espoir étant que ces bureaux coopéreront encore plus étroitement qu'auparavant et échangeront des connaissances techniques spécialisées.

III. Programme de travail pour le cycle de 2011

35. On envisage de structurer le programme de travail selon les sept rubriques ci-après.

A. Mise en place de la structure de direction

36. Comme l'a recommandé la Commission de statistique, un Conseil d'administration intérimaire du PCI a été constitué après la trente-neuvième session de la Commission, tenue en février 2008. Le Conseil a été présidé par le Coordonnateur du groupe des Amis du Président. Le Conseil d'administration intérimaire est composé des membres intéressés du groupe des Amis, et des membres intéressés du Conseil d'administration de 2005. Le Conseil intérimaire s'est réuni en juin et en octobre 2008, pour examiner les dispositions prises en préparation du cycle de 2011 et pour donner son avis sur les dispositions de direction de ce cycle. Un sous-comité du conseil intérimaire, dont la composition avait été arrêtée à la réunion de juin 2008 de ce dernier, s'est occupé des questions opérationnelles et a notamment apporté son concours à l'institution hôte pour la sélection du Directeur mondial.

37. Les éléments envisagés pour la structure de direction du cycle de 2011 ont été exposés plus haut. Ce qu'il faut faire immédiatement, c'est mettre en place ces différents éléments de manière structurée, afin de pouvoir faire avancer le programme de travail qui doit aboutir à une collecte de données coordonnée en 2011. On estime qu'il faudra jusqu'à 12 mois avant que tous les éléments essentiels de la structure de direction soient en place. On compte que les éléments suivants seront en place avant la fin de décembre 2009 :

- Le Conseil d'administration aura été nommé et son président choisi, et le Conseil aura tenu au moins deux réunions;

- Les bureaux régionaux d'exécution auront été choisis, et les bureaux régionaux seront en place;
- Le Groupe consultatif technique aura été mis en place, composé de cinq à sept membres de base, et son président aura été choisi;
- Des mémorandums d'accord auront été rédigés et signés par la Division de statistique de l'ONU et la Banque mondiale, et entre le Bureau mondial et les bureaux d'exécution régionaux.

B. Mise en place du Bureau mondial

38. La structure envisagée du Bureau mondial est exposée plus haut (par. 24 et 25). Il importera de ménager une certaine latitude, pour tirer parti des possibilités de détachement depuis d'autres organismes, à certains moments, de personnel doté de l'expérience et des compétences techniques voulues. Le programme de travail doit servir à faire en sorte que le Bureau soit en place et pleinement opérationnel dès que possible. On compte en particulier que les étapes ci-après auront été accomplies avant la fin de décembre 2009 :

- Le Directeur mondial aura été nommé;
- La structure des effectifs du Bureau mondial aura été examinée par le Conseil d'administration et la majeure partie du personnel aura été nommée;
- Le premier programme de travail aura été établi et approuvé par le Conseil d'administration;
- Le système de rapports aura été convenu et sera en place, les rapports trimestriels et annuels auront été établis et diffusés;
- Les dispositions de partenariat auront été définitivement arrêtées, et les accords ou mémorandums d'accord signés avec les organismes partenaires.

C. Activités du cycle de 2005 restant à achever

39. Il reste encore des activités à achever pour mener à bonne fin le cycle de 2005 et assurer une passation des pouvoirs sans heurts au nouveau Bureau mondial une fois qu'il sera en place. Il s'agit des tâches suivantes, qui seront menées à bien par le Groupe chargé des données sur le développement :

- Assurer l'appui voulu aux utilisateurs des données;
- Mettre à jour les bases de données, en y ajoutant la documentation annexe, dont les métadonnées;
- Rédiger et diffuser certains rapports spécialisés;
- Poursuivre la tenue à jour du site Web et la publication du *Bulletin*, qui seront au nombre des moyens essentiels de diffuser les informations concernant les préparatifs du cycle de 2011.

D. Plaidoyer et diffusion aux utilisateurs des données

40. Il était recommandé dans l'évaluation des Amis du Président de développer les échanges avec les utilisateurs de données lors du cycle de 2011, notamment en constituant un groupe consultatif officiel des utilisateurs. Le Conseil d'administration intérimaire a réfléchi à cette proposition et décidé de faire du forum un processus du cycle de 2011 plutôt qu'un organe officiel. Il importera de développer les activités de diffusion, et de persuader les utilisateurs, existants et potentiels, de l'importance et de la nécessité du cycle suivant du Programme. Le Conseil d'administration pilotera ces activités, en assurant la direction et le contrôle, mais tous les éléments de la structure de direction auront à assumer un rôle important pour la promotion du Programme et de ses produits. On compte avoir accompli les tâches suivantes avant la fin de décembre 2009 :

- Le Bureau mondial aura établi une stratégie de diffusion et un plan d'action, convenus avec le Conseil d'administration;
- On aura planifié la première conférence d'utilisateurs, qui aura lieu en 2010;
- Un site Web du cycle de 2011 sera en place, et une première documentation de plaidoyer aura été mise au point et diffusée;
- On aura parlé avec tous les bureaux d'exécution régionaux de la définition de stratégies de diffusion et de plaidoyer pour chaque région.

E. Financement du cycle de 2011

41. Le modèle général de financement qui a servi pour le cycle de 2005 sera également celui du cycle de 2011 : les coûts du programme seront répartis entre les différentes parties prenantes. On prévoit que pour le cycle de 2011, comme précédemment, il faudra des fonds pour réaliser le Programme, mais aussi pour soutenir le renforcement des capacités statistiques dans les pays et les régions où elles ne sont pas très développées. Parmi les enseignements importants à tirer du cycle de 2005, on a constaté qu'il ne fallait pas sous-estimer les coûts, que toutes les parties du Programme devaient participer aux levées de fonds, et qu'il fallait rechercher et obtenir dès que possible des appuis financiers comme techniques. En plus des sources de financement utilisées en 2005, il importera aussi de trouver des sources novatrices. Pour cela, le Bureau mondial aura besoin de pouvoir solliciter régulièrement des compétences spécialisées pour la levée de fonds. On prévoit que les tâches suivantes auront été menées à bien avant la fin de décembre 2009 :

- Les besoins de financement du Programme de 2011 auront été définis;
- Une stratégie de levée de fonds aura été définie et approuvée par le Conseil d'administration;
- Le Fonds mondial aura été créé et une première tranche de financement aura été obtenue;
- Des entretiens avec les bureaux d'exécution régionaux auront permis d'identifier les besoins de financement et de préparer des stratégies de levée de fonds.

F. Création des bureaux régionaux

42. Comme il est dit plus haut au paragraphe 30, les bureaux régionaux auront à jouer pour le cycle de 2011 un rôle tout aussi essentiel que précédemment. On compte que les tâches suivantes auront été accomplies avant la fin de décembre 2009 :

- Tous les bureaux d'exécution régionaux auront été mis en place;
- Des mémorandums d'accord auront été signés avec le Bureau mondial;
- Les bureaux régionaux seront en place;
- Les programmes de travail régionaux auront été établis et convenus;
- Il y aura eu au moins deux réunions de coordonnateurs régionaux;
- On aura entamé les consultations avec les pays dont il est prévu qu'ils participent au cycle de 2011, le plan étant d'élargir la portée du PCI à plus de pays, notamment du Pacifique, des Caraïbes et d'Amérique centrale.

G. Problèmes techniques à régler

43. Le Groupe consultatif technique sera l'unité principale chargée de régler les problèmes et les questions techniques du cycle de 2011. Sur la recommandation du Conseil d'administration intérimaire, pour la période comprise entre les cycles de 2005 et 2011, un Groupe consultatif technique intérimaire a été constitué, avec la même composition que le Groupe consultatif technique du cycle de 2005. Il met au point un programme de recherche où seront définies les questions techniques et la recherche prioritaires pour le cycle de 2011, notamment pour ce qui est de la méthode par laquelle on reliera les régions. Le Groupe consultatif technique du cycle de 2011 tirera amplement parti, pour les poursuivre, des activités de recherche-développement menées pour le cycle de 2005, et du programme de recherche qui aura été défini par le Groupe consultatif intérimaire. On compte que nombre des membres du Groupe consultatif de 2005 poursuivront leur participation aux activités. Il est prévu que les activités ci-après auront été achevées avant la fin de décembre 2009 :

- Le Groupe consultatif technique aura été établi à nouveau, et son président nommé;
- Un programme technique et un programme de travail auront été convenus avec le Bureau mondial et le Conseil d'administration;
- La recherche-développement technique aura commencé.

IV. Conclusions

44. On a proposé ici une série de mesures qui permettraient de développer et de renforcer la structure de direction du PCI pour le cycle de 2011, compte tenu de la réussite du cycle de 2005 et des recommandations issues de l'évaluation réalisée par les Amis du Président. On y a proposé aussi un programme de travail en sept

catégories principales. Ce dernier a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration intérimaire.

V. Points à débattre

45. La Commission est invitée à :

a) Étudier et débattre les questions suivantes, et formuler les directives voulues :

i) Structure de direction proposée;

ii) Programme de travail pour 2009;

iii) Plaidoyer et diffusion aux utilisateurs de données et aux autres parties prenantes;

b) Prendre note des progrès des préparatifs du cycle de 2011 et formuler les observations voulues sur les autres aspects nécessaires à une réalisation réussie.

Annexe I

Décision 39/103 de la Commission de statistique concernant le Programme de comparaison internationale^a

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée de l'achèvement du cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale, portant sur 146 pays, qu'elle a qualifié d'acquis majeur, et a pris note des dates de publication des résultats;

b) A exprimé ses remerciements à la Banque mondiale, au Bureau mondial du Programme de comparaison internationale, au Conseil d'administration, au Groupe consultatif technique, aux coordonnateurs régionaux, aux pays participants et aux divers partenaires du Programme dont l'appui technique et financier a permis de mener à terme le cycle de 2005;

c) A pris note du rapport d'ensemble des Amis du Président sur l'évaluation du cycle de 2005^b et en a entériné les conclusions et recommandations, et en particulier :

i) A résolu approuvé la poursuite du Programme de comparaison internationale, la date à retenir pour le prochain cycle étant 2011, afin de maintenir l'élan donné par le cycle de 2005 s'agissant de l'expérience acquise et du renforcement des capacités au niveau national et de mieux faire coïncider le Programme avec le programme OCDE/EUROSTAT;

ii) S'est déclarée favorable à la poursuite de l'objectif ambitieux d'un traitement de toutes les composantes du produit intérieur brut dans la comparaison afin de contribuer au développement de la comptabilité nationale dans les pays participants;

iii) A prié la Banque mondiale de continuer à accueillir le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale et reconnu le rôle fondamental joué par la Banque mondiale dans cette entreprise complexe;

iv) A invité les bureaux régionaux de coordination à continuer de jouer leur rôle de coordination du Programme de comparaison internationale pendant le prochain cycle;

d) A approuvé la création d'un conseil d'administration intérimaire comprenant les membres de l'actuel Conseil d'administration, le responsable du groupe des Amis du Président et des membres intéressés de ce groupe. Un sous-comité du Conseil d'administration intérimaire, dont le mandat serait approuvé par le Bureau de la Commission de statistique, devrait s'occuper des questions opérationnelles indispensables pour le prochain cycle, notamment le recrutement du nouveau Directeur mondial, la stratégie de collecte de fonds, les moyens d'obtenir des informations des utilisateurs, la suite à donner aux enseignements tirés du cycle de 2005 et la réalisation d'études pilotes aux fins d'études méthodologiques;

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 4 (E/2008/24)*, chap. I.B.

^b E/CN.3/2008/4.

e) A dit attendre avec intérêt d'examiner à sa quarantième session les modalités de mise en œuvre du prochain cycle et prié la Banque mondiale d'établir un document de stratégie comportant :

i) Un plan pour élargir le Programme de comparaison internationale à un plus grand nombre de pays, en particulier à ceux du Pacifique, des Caraïbes et d'Amérique centrale;

ii) Des précisions concernant les politiques en matière d'accès aux données et d'échange de données;

iii) Des propositions pour amener les principales parties prenantes et les grands groupes d'utilisateurs des pays participants à soutenir le Programme de comparaison internationale et à faire de la participation à celui-ci une priorité absolue;

iv) Des propositions en vue de l'élaboration de programmes de coopération technique non seulement dans le domaine des statistiques des prix mais aussi dans celui de la comptabilité nationale, de sorte à préparer la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale;

v) Des propositions en vue de l'intégration du Programme de comparaison internationale dans les programmes statistiques nationaux;

vi) Un projet de plan de collaboration avec les principaux utilisateurs nationaux et internationaux actuels et potentiels du Programme de comparaison internationale, en vue d'encourager l'utilisation des résultats obtenus;

f) A pris note de la préoccupation selon laquelle 2011, année proposée pour le prochain cycle, pourrait présenter des difficultés à plusieurs pays, ces derniers devant réaliser cette même année des recensements de la population, et a par conséquent prié les organisateurs du Programme de comparaison internationale de trouver une stratégie pour faire face à cette question;

g) A encouragé les partenaires du Programme de comparaison internationale à poursuivre le renforcement des capacités dans les pays en développement afin d'améliorer la qualité des données disponibles pour le prochain cycle.

Annexe II

**Représentation des organisations et composition
de la structure de direction du cycle de 2005 du Programme
de comparaison internationale**

<i>Pays/organisation</i>	<i>Conseil d'administration</i>	<i>Coordonnateur régional</i>	<i>Groupe consultatif technique</i>
Bureau australien de statistique	Présidence	Assure l'assistance technique pour la région d'Asie-Pacifique	Oui
Office de statistiques nationales du Royaume-Uni	Oui	Coordonne l'anneau pour EUROSTAT et l'OCDE, assure l'assistance technique pour la région d'Afrique	
Service statistique fédéral de la Fédération de Russie	Oui	Oui, coordonne les régions de la CEI avec l'office de statistique de la CEI et le Bureau de l'analyse économique	
Statistique Canada	Oui	Oui, coordonne la région d'Amérique latine et des Caraïbes avec la CEPALC	
Bureau national de statistique de la Chine	Oui		
Ministère des statistiques de l'Inde	Oui		
Bureau national de statistique de l'Ouganda, maintenant CEA	Oui, c'est la même personne.		
Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT)	Oui	Oui, coordonne la région d'EUROSTAT	Oui
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Oui	Oui, coordonne la région de l'OCDE	Oui
Fonds monétaire international (FMI)	Oui		Oui
Division de statistique de l'ONU	Oui		
Banque asiatique de développement (BAsD)	Oui	Oui, coordonne la région d'Asie-Pacifique	
Banque africaine de développement (BAfD)	Oui	Oui, coordonne la région d'Afrique	
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Oui	Oui, coordonne la région d'Amérique latine et des Caraïbes avec Statistique Canada	

<i>Pays/organisation</i>	<i>Conseil d'administration</i>	<i>Coordonnateur régional</i>	<i>Groupe consultatif technique</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Oui	Oui, coordonne la région d'Asie occidentale	
Banque mondiale	Oui	Coordination mondiale	Oui
École nationale de statistique et d'économie appliquée ^a	Membre		
Banque interaméricaine de développement ^a	Membre		
Universitaires			Oui, 4 personnes
Experts internationaux			Oui, 1 personne

^a Participation limitée.